TELLIN

#216

L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

BULLETIN COMMUNAL - BIMESTRIEL - JUIN 2025



Fresque école de Resteigne

Éditeur responsable : CLARINVAL Frédéric, Bourgmestre, rue de la Libération, 45 – 6297 TELLIN


B SOLAR SYSTEM
INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
BATTERIES DOMESTIQUES ET INDUSTRIELLES
0492 41 15 97 • INFO@BSOLARSYSTEM.NET
WWW.BSOLARSYSTEM.COM • 5580 ROCHEFORT


Wauthy - Ledoux
Centre funéraire
Rochefort - Wellin
Tél 084 36 87 44
24h/24 - 7j/7
Laurent 0471 82 68 11
Romuald - Younes 0499 59 01 84
Funérailles | Monuments | Prévoyance obsèques | Articles funéraires
Soutien administratif après-décès | Rapatriement
ENTREPRISE FAMILIALE
www.centre-funeraire-wauthy.be
Mail : cflwh@outlook.be
Agréé toutes compagnies d'assurances


RÉSERVEZ VOTRE PUBLICITÉ ICI,
CONTACTEZ
SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE
OU 0499 881 820
Apub
DONEUX
IMPRIMERIE


GRIFFÉ
LES OPTICIENS
De Vrais Professionnels de l'Optique
084 21 12 07 • 5580 ROCHEFORT
info@les-opticiens-griffe.be
www.les-opticiens-griffe.be
OUVERT
du lundi au vendredi
de 9h à 12h
et de 14h à 18h30
le samedi de 9h à 12h
DUTZ
EYEWEAR
So Dutz.

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

3 Mot du bourgmestre
3 Permanence du Collège
4 Les nouvelles du Conseil communal
5 Cybersécurité : soyons vigilants !
5 E-Guichet
5 « Echos de nos clochers » n° 217
6 Dates de collecte des papiers-cartons
7 Déclaration fiscale
7 La bibliothèque déménage

CPAS

8 Appel à candidature
8 Vous avez quelques petits travaux domestiques à réaliser ?
9 Plaines de vacances d'été
9 Fermeture de la Capucine

ENVIRONNEMENT

9 Les infos d'IDELUX
11 Modification des primes habitation
12 Message du Contrat de rivière de la Lesse

ENSEIGNEMENT

13 Ecoles

TOURISME

13 Les pass du Domaine de Chevetogne

POLICE

14 La police de proximité lance sa campagne

AGENDA

15 Bure Marche Adeps
15 A vos agendas !
15 Souper de la Fonderie
15 Promo-Tellin

DIVERS

16 Coulée de cloches à l'ancienne
16 Accueillant(e) d'enfants à domicile
16 Les amis de la Deuche - Club de Bure
17 Maison Communale d'accueil pour personnes âgées à Anloy
17 Télévie

MOT DU BOURGMESTRE



Chères citoyennes, chers citoyens de Tellin,

Je tiens tout d'abord à adresser mes plus sincères félicitations au comité « Une pensée pour le Télévie » pour le magnifique don de 16.000 euros remis en faveur de la recherche contre le cancer. Ce geste de solidarité témoigne d'un engagement remarquable dont nous pouvons être fiers. Un immense merci à tous les bénévoles qui se sont investis à travers de nombreuses actions : le marché aux fleurs, le bingo, le repas Télévie, les ventes de produits Télévie… votre dévouement à fait la différence.

Je remercie également chaleureusement la troupe de théâtre « les cloches fêlées », la chorale « Enfants d'ici et d'ailleurs », le groupe « Capsules » et les élèves du Collège d'Alzon qui ont eux aussi contribué avec générosité.

Enfin merci tout simplement à vous pour votre générosité !

Dans ce nouveau bulletin communal, vous découvrirez, en plus des actualités du conseil communal, de nombreuses informations pratiques. Nous vous rappelons notamment la possibilité d'effectuer plusieurs démarches administratives via l'e-guichet. Pour celles et ceux qui souhaitent être accompagnés dans ces démarches, l'Espace Public Numérique (EPN) vous accueille les mercredis et vendredis matin à l'Office du Tourisme, où vous pouvez également recevoir de l'aide pour votre déclaration fiscale.

Vous trouverez également des informations sur :

, Le renouvellement des services « été solidaire »

, Les plaines de vacances d'été

, Les recommandations d'Idélux concernant les recyparcs et la gestion de l'eau

, Des conseils environnementaux utiles : tonte des pelouses, taille des haies, échardonnage, etc.

Côtés événements, ne manquez pas :

, La marche ADEPS de Bure

, Le souper de la Fonderie

, Et bien sûr, la journée du Patrimoine, prévue pour le week-end des 13 et 14 septembre.

Enfin, je vous invite à découvrir dans ce bulletin un beau projet, porté par la Maison des Aînés à Anloy : un lieu d'accueil en journée qui accompagne avec bienveillance nos aînés.

Pour terminer, je souhaite à tous les élèves et étudiant.e.s un bon courage pour cette dernière ligne droite de l'année scolaire et académique. Persévérance et confiance : le travail finit toujours par payer.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Frédéric CLARINVAL,
Bourgmestre.

PERMANENCE DU COLLÈGE

Les membres du Collège communal se tiendront à votre disposition le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h dans les locaux communaux, rue de la Libération à Tellin afin de répondre à vos questions ou interpellations.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du Bourgmestre ou d'un des échevins, votre entretien pourra ainsi être préparé.

Venez découvrir notre commune

LES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL

Vous trouverez ci-dessous les points présentés au Conseil Communal :

SÉANCE DU CONSEIL DU 11 MARS 2025

- L'approbation de la constitution d'un fonds de caisse permanent pour le service « Population »
- L'approbation de la subvention de 3.000 € relative à la campagne de stérilisation des chats errants ;
- L'approbation du partenariat Commune-CPAS relative à la mise à disposition d'un travailleur pour l'accueil du temps de midi ;
- L'approbation de la désignation d'un Conseiller en Prévention ;
- L'approbation de la fixation des conditions de recrutement pour l'engagement d'un(e) employé(e) d'administration D6 APE 1/2tps en charge du hall sportif ainsi que de la composition du jury ;
- L'approbation pour l'engagement d'un(e) cuisinier(ère) de collectivité contractuel(le) APE à temps plein à l'échelle D4 : décision, fixation des conditions de recrutement, de la description de fonction et de la procédure de recrutement ;
- L'approbation de la fixation des conditions de recrutement et du jury pour la constitution d'une réserve de recrutement d'un agent pour l'entretien des bâtiments ;
- L'approbation de la fixation des conditions pour la constitution d'une réserve de recrutement pour un agent APE pour l'accueil extra-scolaire ;
- L'approbation de la fiche signalétique et la nouvelle composition du Conseil de Fabrique Notre-Dame de l'Assomption de Resteigne ;
- L'approbation du budget 2025 de la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Tellin avec une intervention communale de 13.562,17 € ;
- L'approbation de l'accord de principe relatif à la vente de la Maison de Village ;
- L'approbation de la modification du domaine public par le déclassement d'une superficie de 26 centiares et approbation du projet de convention de bail emphytéotique relatif à implantation d'une installation télécom PROXIMUS à Bure ;
- L'approbation de l'accord de principe principe pour l'achat du lot n°10 de 7 ares 31 ca sis rue du Centenaire TELLIN 1re division au prix de 50.000€ ;
- L'approbation du programme CLE 2025-2030 ;
- L'approbation de l'appel à candidature pour le renouvellement des membres du Comité de Développement touristique et Culturel ;
- L'approbation de la note de politique générale pour la législature 2024-2030 ;
- L'approbation de la validation du rapport annuel 2024 du P.C.D.R. (Plan Communal de Développement Rural) ;

SÉANCE DU CONSEIL DU 08 AVRIL 2025

- L'approbation de la composition et du Règlement d'Ordre Intérieur de la C.C.A.T.M (Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité)
- L'approbation des conditions et du mode passation relatif au remplacement des chaudières de l'Administration Communale de Tellin ;
- L'approbation de la modification des règles d'octroi pour les subventions des clubs sportifs ;
- L'approbation de la fixation des conditions de recrutement et du jury pour la constitution d'une réserve de recrutement d'agents pour l'entretien des bâtiments ;
- L'approbation de la modification des statuts de l'Association Chapitre XII « Le Bilboquet » ;
- L'approbation du renouvellement de la C.L.D.R. (composition de la Commission Locale de Développement Rural) ;

CYBERSÉCURITÉ : SOYONS VIGILANTS !



Suite à la recrudescence d'attaques informatiques visant des institutions publiques, il est plus important que jamais d'adopter de bonnes habitudes en ligne. Hameçonnage (phishing), arnaques par e-mail, faux sites internet... les cybercriminels redoublent d'ingéniosité.

QUELQUES CONSEILS SIMPLES POUR SE PROTÉGER :

- Ne cliquez jamais sur un lien suspect dans un e-mail ou un SMS.
- Vérifiez l'expéditeur des messages avant d'ouvrir une pièce jointe.
- Ne communiquez jamais vos mots de passe.
- Mettez à jour régulièrement vos appareils et logiciels.
- Utilisez des mots de passe forts et différents pour chaque service.

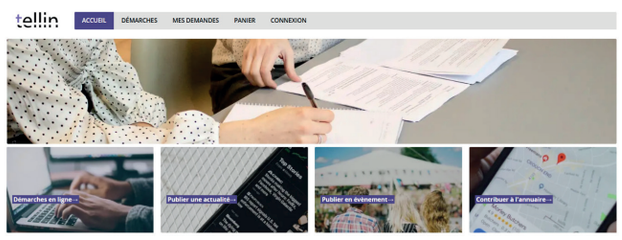
La vigilance de chacun est notre meilleure défense collective. En cas de doute, n'hésitez pas à en parler autour de vous ou à consulter des sources fiables comme **https://safeonweb.be/fr**

E-GUICHET

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture de notre E-Guichet sur notre site internet. Ce nouvel espace vous permet d'effectuer vos demandes de documents administratifs en ligne, facilement et en toute sécurité.

QUELS SERVICES SONT DISPONIBLES ?

- ☑ Demande de publication de vos actualités, évènements et annuaires.
- ☑ Demande Population / Etat-Civil (Composition de ménage, extrait de casier judiciaire, acte de naissance,...).
- ☑ Suivi en temps réel de votre dossier.
- ☑ Réception de vos documents sous format numérique (gratuit) ou postal (payant).
- ☑ Accédez dès maintenant à notre Guichet Électronique : https://tellin.guichet-citoyen.be/



ou

https://www.tellin.be/ bouton "e-guichet"

Gagnez du temps et simplifiez vos démarches !

Un souci ? un bug ? N'hésitez pas à nous avertir en nous envoyant un e-mail sur informatique@tellin.be .



« ECHOS DE NOS CLOCHERS » N° 217

Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du 14 au 16 juillet 2025

Les articles pour ce numéro devront nous parvenir pour le lundi 26 mai 2025.

mariane.remacle@tellin.be

Remacle Mariane
Service Communications

DATES DE COLLECTE DES PAPIERS-CARTONS | PLANNING DE PASSAGE 2025

Vous trouverez ci-dessous, les dates de passage pour la collecte des papiers-cartons

- Jeudi 24 juillet 2025
- Vendredi 12 septembre 2025
- Jeudi 20 novembre 2025

Le calendrier complet se trouve sur le site internet **https://www.idelux.be/fr/collecte-dechets-tellin**

RETROUVEZ LES DATES VIA L'APPLICATION POUR SMARTPHONE « RECYCLE! »

Vous retrouverez ces dates ainsi que celles des autres collectes dans **l'application « Recycle! »** à télécharger gratuitement :

via Google Play Store via l'App Store



Paramétrez l'application pour recevoir les notifications qui vous intéressent.

COMMENT FAIRE ?

- Cliquez sur les "..." en bas à droite de votre application.
- Ouvrez "Paramètres" puis "Notifications" .
- Choisissez "quand" et pour "quelles collectes" vous voulez recevoir des notifications.

RETROUVEZ AUSSI LES DATES VIA INTERNET

Vous pouvez également retrouver toutes les infos (dates des collectes, horaires des recyparcs, consignes de tri, localisation des bulles à verre...) sur www.idelux.be ou sur le site web de notre commune.

TRIEZ LES PAPIERS-CARTONS

Le recyclage des papiers-cartons est perturbé par la présence d'autres matériaux, comme des plastiques ou du métal. La saleté et la graisse – par exemple provenant de restes alimentaires – compliquent aussi le processus de recyclage. En somme, moins il y a d'erreurs de tri, plus la qualité du papier recyclé est élevée. C'est pour cela que votre tri a beaucoup d'importance.



autorisés	interdits
sacs en papier, boîtes en carton, journaux, magazines, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes, sacs à pain...	photos, papier cellophane, papier aluminium, papier peint, papiers et cartons souillés ou gras, essuie-tout, mouchoirs en papier

CONSEILS POUR MIEUX RECYCLER :

- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton
- Enlevez les éléments en plastique (sangles des futs de lessive par exemple)
- Retirez le plastique entourant les revues

CONDITIONNEZ LES PAPIERS-CARTONS



En porte-porte, placez vos papiers-cartons des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle. N'utilisez pas de bandes adhésives pour fermer les boîtes.

Vous pouvez aussi les déposer **au recyparc**. Dans ce cas, séparez les papiers et les cartons et déposez chacun du bon côté du conteneur.

POURQUOI RECYCLER LE PAPIER ET LE CARTON ?

En recyclant le papier et le carton, nous utilisons moins de matières premières naturelles. Le processus de recyclage consomme en outre relativement peu d'énergie. Et pour limiter la consommation d'eau, une grande partie de l'eau nécessaire à la production est réutilisée.

Plus d'infos sur le tri et le recyclage ? >>> www.idelux.be ou www.trionsmieux.be ou www.fostplus.be



Déclaration fiscale

Aide par téléphone

Le SPF Finances vous aide à remplir votre déclaration fiscale.

Plus d'informations et prise de rendez-vous :

www.declaration.belgium.be

02/575.56.67 (9h/17h)

Besoin d'une aide technique ?

L'Espace Public Numérique de Tellin peut vous aider dans vos démarches

Jusqu'au 25 juin !!!

epn@tellin.be

0492/18.10.66

epn
Espaces publics numériques de Wallonie

Ouvert le mercredi et vendredi matin



APPEL À CANDIDATURE POUR LES JEUNES ENTRE 15 ET 21 ANS.



Ce projet, soutenu par la Région Wallonne, permet aux communes d'engager des jeunes sous contrats d'étudiants et développer leur sens de la citoyenneté en les impliquant dans la valorisation et l'amélioration de leur quartier et de leur environnement.

Sous réserve de l'acceptation du projet et si vous êtes intéressés par un job étudiant durant l'été, vous pouvez envoyer votre candidature pour **le 06 mai 2025 au plus tard à :**

DORY Isabelle- candidature Eté solidaire, 45 rue de la Libération – 6927 Tellin ou isabelle.dory@tellin.be

VOUS AVEZ QUELQUES PETITS TRAVAUX DOMESTIQUES A REALISER ?



Nous avons la possibilité de vous rendre ces petits services GRATUITEMENT !

COMMENT ?

Grâce au soutien de la Région Wallonne, l'administration communale engage une équipe de jeunes (de 15 à 21 ans) pour la période des vacances d'été.

POUR FAIRE QUOI ?

Des petits travaux tels que rafraîchissement peinture, entretien d'un jardin, nettoyage d'un grenier, tonte de pelouses, ...

Ces travaux doivent pouvoir être réalisés par des jeunes sur 1 ou 2 jours maximum.

ATTENTION : le matériel nécessaire à l'exécution de ces services devra être fourni par vos soins (peinture, tondeuse, matériel de nettoyage,...) et ils ne sont pas autorisés à utiliser du matériel dangereux (tronçonneuse, ...)

QUI PEUT BENEFICIER DE CES SERVICES ?

Priorité sera donnée aux personnes de + de 60 ans, seules, à revenus modestes, handicapés

Si vous êtes intéressés, prenez dès présent contact avec Anne-Catherine LEJAXHE ou Isabelle DORY au 084/36.66.85 pour demander notre passage et/ou d'éventuels renseignements complémentaires.

AU PLAISIR DE VOUS RENDRE SERVICE !

PLAINES DE VACANCES D'ÉTÉ

L'année scolaire académique se termine le vendredi 4 juillet.

Attention ! La Capucine sera fermée le vendredi 4 juillet !



Pour vous aider à planifier vos vacances et les activités de vos enfants, nous vous informons des dates des plaines organisées durant cet été par le CPAS.

Au total, 4 semaines qui se dérouleront du 14 juillet au 8 août pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans.

Le programme et toutes les informations seront communiqués ultérieurement via les écoles et le site internet de la commune.

Attention : Les inscriptions ne seront possibles qu'à partir **du 22 mai.**

FERMETURE DE LA CAPUCINE EN JUILLET ET AOÛT

Fermeture le vendredi **4 juillet**

Fermeture du 7 au 11 juillet et du 11 au 22 août



LES INFOS D'IDELUX

DÉCHETS : DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS GRÂCE À L'ESPACE RÉEMPLOI DES RECYPARCS



Vos objets encore en bon état peuvent aujourd'hui facilement entamer une nouvelle vie. En effet, depuis décembre, notre recyparc est équipé d'un espace réemploi : un conteneur muni d'étagères spécialement dédié à la collecte d'objets réutilisables.

Parmi les 30 filières disponibles dans les recyparcs, 27 sont destinées au recyclage. Mais certaines permettent aussi le réemploi direct, c'est-à-dire la réutilisation d'objets sans passer par une transformation industrielle. Un plus pour l'environnement... et pour le portefeuille de ceux qui en bénéficieront ensuite !

Quels objets déposer ?

Vous pouvez y déposer :

- du petit mobilier
- des objets de décoration, des bibelots
- du matériel de puériculture
- des jouets,
- des articles de sport

... à condition qu'ils soient propres, non cassés et en bon état général.

Que deviennent vos dons ?

Les objets déposés sont récupérés par l'une de 8 associations partenaires d'IDELUX Environnement. Les objets sont ensuite proposés à la vente dans des magasins de seconde main ou redistribués via des donneries locales.

Pour notre recyparc / nos recyparcs, c'est l'association x / ce sont les associations x et y.

Adaptez en fonction de la liste ci-dessous :

- Recyparcs de Daverdisse, Tellin, Saint-Hubert et Wellin
- La Donnerie de Chanly (Wellin)

Une manière concrète d'agir pour la planète et la solidarité, à votre échelle.

Déposez vos objets dans l'espace réemploi, c'est réduire les déchets, encourager l'économie circulaire

et soutenir des initiatives locales solidaires. Alors, la prochaine fois que vous passez au recyparc, pensez-y : ce qui ne vous sert plus peut encore servir à d'autres !

Un projet d'IDELUX Environnement réalisé avec le soutien de Wallonie

Avec le soutien de la Wallonie

>>> Plus d'infos ? via le QR code ou lien :

https://www.idelux.be/fr/decouvrez-lespace-reemploi-de-votre-recyparc

FERMETURES DES RECYPARCS

Pour rappel, les recyparcs seront fermés :

- Jeudi 29 mai 2025 : Ascension
- Jeudi 12 juin : formation des préposés
- Vendredi 15 et samedi 16 août : week-end de l'Assomption

Téléchargez l'application « Recycle! » sur votre smartphone pour recevoir toutes les infos pratiques sur les collectes et les recyparcs !

>>> Plus d'infos ? via le QR code ou lien :

https://www.idelux.be/fr/telechargez-lapplication-recycle

EAU : C'EST LE BON MOMENT POUR REMPLIR VOTRE CITERNE D'EAU DE PLUIE



Ces dernières semaines ont été particulièrement sèches, et les prévisions annoncent peu de pluie à venir. Résultat : de nombreuses citernes d'eau de pluie sont à sec ou presque. Si c'est votre cas, il est temps d'agir !

Que faire si votre citerne est presque vide ?

Nous vous conseillons d'y ajouter environ 1m³ d'eau de distribution (1 000 litres). . Cela vous permet de continuer à utiliser votre citerne sans souci, en attendant que la pluie revienne. Astuce : Remplissez votre citerne de préférence la nuit, entre 22h30 et 5h du matin, pour éviter de surcharger le réseau d'eau pendant les heures de pointe.

Pourquoi faut-il maintenir un minimum d'eau dans la citerne ?

En maintenant un minimum d'eau dans votre citerne, vous conservez une meilleure qualité d'eau et prolongez la durée de vie de votre installation. Lorsque le niveau est trop bas, on observe des matières en suspension et une odeur désagréable peut se dégager.

Comment remplir votre citerne en toute sécurité ?

Le Code de l'eau interdit formellement de relier votre circuit d'eau de pluie à votre réseau d'eau potable (même avec un flexible et deux vannes d'arrêt). En effet, vous pourriez contaminer la qualité de l'eau de distribution par des pathogènes présents dans l'eau de pluie de votre citerne.

Deux solutions sont autorisées :

1. **Votre citerne dispose d'un kit de remplissage (manuel ou automatique) :** utilisez-le. Il s'agit d'un robinet relié à l'eau de distribution, qui verse l'eau via une conduite sécurisée vers la citerne (souvent à l'aide d'un entonnoir).
2. **Votre citerne n'a pas de kit :** vous pouvez utiliser un simple tuyau d'arrosage en soulevant la taque de la citerne. Mais attention : pour éviter toute contamination le bout du tuyau ne doit jamais toucher l'eau déjà présente dans la citerne ! Astuce : Ouvrez le robinet doucement pour éviter de faire chuter la pression dans votre réseau domestique

Pas de risque de pénurie

Les pluies de l'hiver ont permis de recharger les nappes phréatiques. En Wallonie, les niveaux sont globalement bons, voire supérieurs à la moyenne. Il n'y a donc pas souci d'approvisionnement pour le moment. Mais pour éviter une demande trop concentrée sur une courte période, nous vous conseillons de remplir votre citerne dès aujourd'hui.

Libramont
Nouvelle adresse (1/5/2025)
Grand'Rue 54, B-6800 Libramont
Tel : 061/23.99.40
guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h ou sur rendez-vous
https://energie.wallonie.be
https://logement.wallonie.be

Permanences décentralisées sur rendez-vous
Bastogne : 1er jeudi (13h30-17h) et 3ème jeudi (15h-19h)
Neufchâteau : 1er et 3ème mercredis (13h30-16h30)
Vielsalm : jeudis jours de marché (9h30-12h)
Houffalize : 2ème jeudi (13h30-16h30)
Wellin : 2ème mercredi (14h-17h)
Bouillon : 4ème jeudi (13h30-16h)
Bièvre : 4ème jeudi (9h-12h)



Le personnel des Guichets Énergie Wallonie apporte aux ménages wallons des réponses personnalisées, neutres et objectives aux questions techniques, réglementaires et administratives en matière d'énergie.

Modification des Primes Habitation : Mise en place d'un régime temporaire 2025-2026

➔ **Explications avec les Guichets Energie Wallonie**

Le Gouvernement wallon a adopté le 13 février 2025, en première lecture, **un régime de soutien temporaire**. Voici les nouvelles dispositions qui, dès leur publication officielle au Moniteur belge, entreront rétroactivement en vigueur à partir du 14 février 2025.

Ce régime temporaire est d'application pour toute **nouvelle demande de prime introduite à partir du 14/2/25 qui ne remplit pas** les conditions cumulatives suivantes :

- Paiement de minimum 20% du coût d'un investissement éligible aux primes avant le 14/2/25,
- Introduction, pour le 28/2/25 au plus tard, du formulaire de demande de maintien des régimes de primes en vigueur jusqu'au 13 février 2025 (en ligne via *Mon Espace* ou par recommandé postal),
- Acceptation de la demande de maintien.

NB : si vous avez introduit un dossier Rénopack/Rénoprêt (prêt à 0%) et que votre dossier a été immatriculé avant le 14/2/25, vous maintenez vos droits aux anciennes primes.

Nouveau régime temporaire en bref :

1. Des primes et des prêts maintenus ;
2. Des montants de primes diminués, pouvant néanmoins atteindre, dans certains cas, 50% voire 70% de l'investissement ;
3. Si le revenu de référence de votre ménage est supérieur à 114.400 €, vous ne pourrez plus bénéficier des primes ;
4. L'obligation de réaliser, préalablement à vos travaux, l'audit de votre logement, sauf si vous n'effectuez **que** des travaux de toiture ou d'isolation du toit ou des combles ;
5. La conformité des installations électrique et de gaz est un préalable obligatoire à toute demande de prime ;
6. Les travaux réalisés par main d'œuvre personnelle ne sont plus éligibles à des primes ;
7. Toute demande de prime (audit et travaux) doit être **introduite avant le 30 septembre 2026** ;
8. Le régime temporaire prendra fin le **30/9/26** avec la mise en place d'un nouveau système.

Ce nouveau système est-il avantageux pour moi ? Que faut-il pour entrer dans les conditions de ce nouveau système ? … Pour tout renseignement, contactez les Guichets Energie Wallonie.

Synthèse, brochure et formulaires de demande de prime : https://logement.wallonie.be

Un message du Contrat de rivière de la Lesse

NE DEPOSEZ PAS VOS TONTES DE PELOUSE AU BORD DE L'EAU,
NI VOS AUTRES DECHETS, MÊME S'ILS SONT BIODEGRADABLES !

? Pourquoi posent-ils problème ?

1) **Ils polluent la rivière,** ils contribuent à la **pollution organique** et accentuent le phénomène d'eutrophisation (prolifération de la végétation provoquant un appauvrissement du milieu en oxygène)

2) **Ils provoquent une baisse de biodiversité** (colmatage du lit du cours d'eau, prolifération d'orties, liserons, plantes invasives)

3) Ils peuvent **menacer la stabilité des berges**

4) Ils peuvent **entraver le bon écoulement des eaux**

5) Ils peuvent **attirer des animaux indésirables**


Eutrophisation





Contrat de rivière Lesse
Rue de Préhyr, 12F à 5580 Rochefort
084 / 222 665
www.crlesse.be

ECOLES

Dans nos écoles, les sources d'apprentissages sont multiples et variées. Outre les séances en classe préparées minutieusement par l'équipe éducative, les sorties et les animations culturelles et scientifiques sont aussi au programme.

Cette année, le Muséobus, une salle d'exposition itinérante, s'est arrêté dans les 3 écoles de l'entité.

Contrat de Rivière pour La Lesse est venu apprendre aux enfants le fonctionnement et le rôle des stations d'épuration et ainsi les sensibiliser à la pollution.

Petits et grands ont découvert l'univers des abeilles à travers le conte « Jour de fête dans la ruche ! ».

Quelques classes du primaire ont vécu à l'époque des Gallo-romains à l'archéoparc de Rochefort, Malagne. Ils sont devenus forgerons et ensuite potiers, ils ont découvert le métier d'archéologue et visité les vestiges de la villa.

Et l'année scolaire n'est pas finie !









LA POLICE DE PROXIMITÉ LANCE SA CAMPAGNE SUR LES THÈMES DE QUARTIER



Sans oublier leurs autres missions, vos agents de proximité vont être chargés de vous sensibiliser à diverses problématiques de quartier.

Tous les deux mois, des thèmes sur lesquels ils devront être davantage vigilants seront fixés afin de favoriser le maintien de l'ordre public, à savoir la tranquillité, la sûreté et la salubrité publiques.

En mai et juin, l'accent sera mis sur l'échardonnage et la taille des haies. C'est pourquoi nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

Échardonnage - Arrêté royal du 19/11/1987 – lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits

Art. 1 - Tous propriétaires, locataires, occupants, personnes de droit public ou de droit privé, qui, en quelque qualité que ce soit, exercent un droit portant sur des terres de culture, des terrains vagues ou tout autre terrain en ce compris les terrains industriels sont tenus de détruire ou de faire détruire, de manière à empêcher la floraison, ainsi que le développement et la dissémination des semences, les chardons nuisibles à l'agriculture et à l'horticulture (Cirse des champs, Cirse lancéolé, Cirse des marais et Chardon crépu) qui se trouvent sur les immeubles qu'ils possèdent ou cultivent ou dont ils ont l'usage et en tous les cas pour le 31 juillet de l'année en cours.

Art. 2 - A défaut, par les intéressés, de se conformer aux dispositions de l'article précédent, il sera procédé d'office à la destruction, aux frais des contrevenants.

Art. 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et punies conformément aux dispositions de la loi du 2 avril 1971 relative à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.

Art.4 - La présente ordonnance sera publiée et affichée dans toutes les communes de la province.

Taille des haies – Règlement général de police

Art. 55 – Haies et plantations

Les riverains d'un quelconque bien immobilier sont tenus de veiller à ce que les plantations soient émondées, élaguées ou retaillées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la chaussée, à moins de quatre mètres et demi (4,5 m) au-dessus du sol ;
- ne dépasse sur l'accotement en saillie ou sur le trottoir, à moins de deux mètres et demi (2,5 m) au-dessus du sol ;
- ne heurte les câbles électriques aériens ;
- ne gêne ou limite le passage sur la voie publique, en ce compris les trottoirs ;
- ne masque la signalisation routière, l'éclairage public et la visibilité à l'approche d'un carrefour ou d'une priorité.

Cette responsabilité incombe à toute personne responsable telle que visée par l'Article 44 du présent règlement. A défaut, il y est procédé d'office et à leurs frais, risques et périls.

Article 44 - Personnes responsables

Les obligations prévues aux articles suivants de cette section incombent :

1. Pour les immeubles à appartements multiples : aux concierges, syndics, présidents des Conseils de gestion, personnes spécialement chargées de l'entretien quotidien des lieux, ou celles désignées par un règlement intérieur et, à défaut, solidairement à charge de tous les occupants ;

2. Pour les habitations particulières : à l'occupant ;

3. Pour les immeubles non affectés à l'habitation : aux concierges, portiers, gardiens, ou aux personnes chargées de l'entretien quotidien des lieux ;

4. Pour les immeubles non occupés ou les terrains non bâtis, à tout titulaire d'un droit réel sur l'immeuble ou le terrain non bâti.

Police

ZP SEMOIS ET LESSE 53 02 POLICE

BURE MARCHE ADEPS

Lundi de Pentecôte - 9 juin 2025

Parcours de 5, 10, 15, 20 kms et 5 kms poussettes et PMR

Départ : Foyer Culturel de Bure - Rue de Grupont 4

Restauration : Jambon, frites et salade 12 EUR

Pain saucisse 4 EUR

Possibilité de venir se restaurer sans marcher

Réservations et renseignements au 0496/12.36.45.

Organisation: Comité de Gestion du Foyer Culturel de Bure







A VOS AGENDAS !!!!

Grand dîner le dimanche 7 septembre 2025 à la salle de Resteigne city à 12 h au profit du Noël de nos aînés. Ambiance assurée !!!

Apéritif | Entrée :

Scampis ail crème Ou Quiche Lorraine et sa verdure

Plat : Involtini de dinde au pesto rosso,sauce italienne. Ou Cœur de jambon,nectar de T 8

Accompagnements -pomme duchesse,carottes aux grelots.

Dessert : Bavarois aux 3 chocolats

Café

Prix : 32 euros

Enfant: plat dessert, 15 euros

Réservation

Pascale :0494 650 886 .

Venez nombreux !!!!



Promo-Tellin remet le couvert pour une nouvelle édition de ses festivités des 19, 20 et 21 juillet ! Trois jours d'ambiance, de rencontres et de bonne humeur vous attendent. Le 19, lancez les hostilités en beauté avec notre traditionnel bal électro : une soirée rythmée et festive à ne pas manquer ! Le 20, place à une après-midi d'activités, suivie en soirée d'un blind test convivial qui mettra vos connaissances musicales à l'épreuve dans la bonne humeur. Enfin, le 21 juillet, retrouvez nos concerts aux sonorités plus classiques, l'après-midi récréative et, bien sûr, notre célèbre feu d'artifice pour conclure ces trois jours en beauté. On vous attend nombreux pour faire la fête avec nous !

La FONDERIE de Tellin

TELLIN
ANCIENNE FONDERIE
Val des Cloches 129A

COULÉE DE CLOCHES À L'ANCIENNE 2025

WE des 13 et 14 septembre



Un cadeau original à offrir ... ou à s'offrir :

UNE CLOCHE en BRONZE, un objet d'art unique

Décors et inscriptions personnalisés

Demandez le bon de commande (date limite : 15 mai 2025)
0467/122712 – tellin.fonderie@gmail.com

Éd. resp . : Anne Charlier-des Touches

La FONDERIE de Tellin

TARIFS 2025

Diamètre (mm)	Poids du bronze (kg)	Cloche + battant 	Cloche + battant + joug + support 
220	5	1205 €	1495 €
260	8	1335 €	1620 €
300	13	1620 €	1905 €
315	18	2320 €	2675 €
356	25	2915 €	3385 €

Tarifs actualisés au 01/01/2025



devenir-accueillant.be

ICOSEGE ONE Actiris Bruxelles

LES AMIS DE LA DEUCHE - Club de BURE

32ème MEETING

Les 13, 14 et 15 Juin 2025

Vendredi 13

Accueil dès 18h au terrain de football (un verre offert)
- Petite restauration (en-cas)

Samedi 14

9h: Inscriptions – croissant et café offert
11h à 12h: Départ pour la balade avec pain saucisse sur le parcours
12h à 16h: Jeux divers
18h: Remise des prix
19h: Repas (boulettes frites)
20h30: Soirée animée par la Sono « Overdose »

Camping Douches - Wc à votre disposition

Dimanche 15

8h: Petit déjeuner + matinée libre
12h: Au revoir et à l'année prochaine

POUR NOUS REJOINDRE: E411 sortie N° 23 Wellin



Participation : 10€ par voiture
Repas : Adulte 12€ (petit déjeuner du dimanche compris).
Enfants (-12ans) 6€ - gratuit pour les deuchistes.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION (souhaitable) :
Van den Bergh Claude, Route de Rochefort 21 à 6927 Bure - GSM : 0475 733 905 - claudevdb14@gmail.com - vdb.marloie@skynet.be
Brilot Patrick, Vieux-Chemin-de-Grupont 12 à BURE - GSM : 0473 543136 - pbrilot64@gmail.com

MAISON COMMUNALE D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES À ANLOY.

Bonjour,

Je voulais vous présenter un service qui me tient particulièrement à cœur qui s'occupe de la personne âgée.

En effet, la Maison des Aînées située à Anloy prend en charge la personne âgée durant la journée mais apporte une aide, non négligeable, pour l'aidant proche en lui permettant de souffler un peu et de prendre du temps pour elle.

Je vous laisse découvrir ci-dessous l'article rédigé par l'un des responsables et n'hésitez pas à prendre contact si vous désirez un renseignement.

Nathalie LIBIOULLE.

Vous souhaitez passer un moment convivial ? Rencontrer d'autres personnes ?

Notre maison s'adresse principalement aux personnes de plus de 65 ans (ainsi que ceux sont en perte d'autonomie, éprouvent de la confusion, souffrent de solitude, présentent un handicap,...).

Notre projet s'inscrit dans la valorisation et l'écoute de la personne et de sa famille, dans une atmosphère chaleureuse et familiale, dans un espace sécurisé avec un souci permanent du bien-être et de l'autonomie de la personne et ce, notamment au travers d'animations participatives.

Nous vous proposons diverses activités : cuisine, peinture, couture, bricolage, jeux de société, jeux de carte, chant, découverte d'internet,...

Nous vous attendons le lundi et/ou le mardi et/ou le jeudi et/ou le vendredi à la Maison communale d'accueil pour personnes âgées. Celle-ci est ouverte de 8h30 à 16h30 moyennant une participation financière :

- 13 € pour une journée complète
- 9 € pour une demi-journée (repas de midi compris)
- 5 € pour une après-midi.

Possibilité de transport moyennant 0,30 € du km + 2 € de prise en charge.

Possibilité d'être accompagné pour se rendre au restaurant communautaire.

N'hésitez pas à vous renseigner et/ou à vous inscrire auprès de la Maison d'accueil pour personnes âgées, rue Lavaux, 14 à 6890 Anloy.

Téléphone : 061 61 12 63

GSM : 0478 97 26 79

MERCI À TOUS !

Cette année, nous avons pu verser 16 000 € au Télévie en programmant un repas, un bingo et un marché aux fleurs printanières, en vendant les produits Télévie et en installant des tirelires chez les commerçants. Cette somme a également été atteinte grâce aux dons de Chorales, de la troupe de théâtre de Tellin et de particuliers. L'aide et le soutien de nombreuses personnes, de comités, de commerçants et de la Commune a été précieuse.

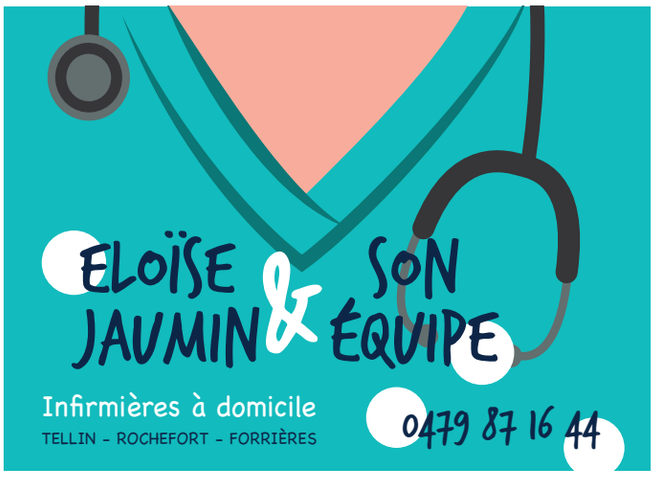
Merci à vous tous qui, de près ou de loin, avez participé à ce succès et ainsi pris part au combat contre le cancer !

Nous vous donnons rendez-vous pour le Télévie 2026 !

Déjà deux dates à retenir : le dimanche **18 janvier 2026** pour notre repas Télévie et le dimanche **15 février 2026** pour le Bingo à Resteigne.

Le comité « Une pensée pour le Télévie »
de l'entité de Tellin




ELOÏSE & SON JAUMIN ÉQUIPE
Infirmières à domicile
TELLIN - ROCHEFORT - FORRIÈRES
0479 87 16 44


La Cathédrale
HOSTELLERIE
Cliff VANHOOREN
Grand'Rue 25 • 6927 Resteigne (Tellin)
084 47 76 66 • 0497 63 62 53
Fermé le dimanche soir, lundi et mardi, sauf les vacances
www.lacathedrale.be • info@lacathedrale.be
La Cathédrale


JÉRÔME LIESNARD
PEINTURE ET DÉCORATION
+32 (0)496 08 53 65


GARAGE
PIERRET Johan
TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS
DISTRIBUTEUR OFFICIEL
mazda
061 61 10 07
Avenue des Chasseurs Ardennais 8
6870 Saint-Hubert
Suivez-nous sur Facebook


Suivez-nous !
HELP ELEC
CONSEILS DÉPANNAGES INSTALLATIONS
DIEUDONNÉ STEVE
0472 38 48 29
HELPELEC@OUTLOOK.COM
WWW.ELECTRICIEN-ROCHEFORT.BE


VOUS RECHERCHEZ DE NOUVEAUX CLIENTS, DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS...
UN ÉVÉNEMENT, UNE PORTES-OUVERTES, UN STAGE, DES INSCRIPTIONS ?
TELLIN
Bertrix
guide communal
ma commune
RÉSERVEZ VOTRE PUBLICITÉ ICI,
CONTACTEZ
SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE
OU 0499 881 820
NOS REVUES COMMUNALES :
MARCHE-EN-FAMENNE
TELLIN
BERTRIX
GUIDE DE ROCHEFORT


4x4
EUROCARTEL
Grand choix
de pick-up & 4x4
avec garanties totales
084 36 73 53
www.eurocartel.be
eurocartel 4x4 tellin

VOTRE EMPREINTE VISUELLE

STUDIO GRAPHIQUE • IMPRESSION OFFSET ET DIGITALE
PRODUITS PROMOTIONNELS • IMPRESSION TEXTILE
IMPRESSION GRAND FORMAT • PUBLICITÉ BULLETINS COMMUNAUX



DONEUX
VOTRE EMPREINTE VISUELLE

Rue Hennevauche 16 - 5640 Mettet
Tél : 071 74 45 06
info@imprimerie-doneux.be

WWW.IMPRIMERIE-DONEUX.BE

AUTOSELUX votre spécialiste automobile TELLIN

- Atelier de réparation multi-marques
- Mécanique & carrosserie

GROUPE LINCÉ - MEUNIER - VERLAINE
CENTRE ESSO FAMENNE

Votre **fournisseur de chaleur dans la région** depuis **40 ans**

- Services personnalisés **de Qualité**
- Délais de **livraison rapide**



Mazout
Pellets
Gaz bouteilles
Huiles & Graisses

Tellin 084/47.89.29 - 084/21.11.36

Rue des Déportés 21, 6900 Marche-en-Famenne | info@groupelmv.be | www.groupelmv.be

Mini Market de Tellin

Mini market TELLIN

Ouvert
du lundi au samedi de 8 à 19h
et le dimanche de 8 à 12h

Boevé Romain
Gérant
084/366 790
Sprl tellindis
TVA 0698 889 750
BE51 1431 0405 7762

Rue de Rochefort, 29
6927 Tellin
market.tellin@icloud.com

Bureau Libert
COURTIER EN ASSURANCES
AGENT BANCAIRE

Rue de la Libération 64 - 6927 Tellin
info@bureau-libert.be - www.bureau-libert.be
T. 084 36 61 43

DONEUX IMPRIMERIE
VOTRE PUBLICITÉ DANS NOS REVUES COMMUNALES ?
CONTACTEZ SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE OU 0499 88 18 20